



ma-cantine

.agriculture.gouv.fr

Réussir la transition
vers une alimentation durable

Tutoriel de prise en main de la
plateforme *ma cantine*

Janvier 2025

Sommaire

Préambule	3
1 Les étapes pour créer son compte sur <i>ma cantine</i>	4
2 Les étapes pour créer une cantine sur la plateforme	5
2.1 Vous ne gérez qu'une seule cantine.....	6
2.2 Vous gérez plusieurs cantines (cas des cuisines centrales).....	7
2.2.1 <i>OPTION 1: vous avez peu de cantines satellites (moins de 10)</i>	7
2.2.2 <i>OPTION 2 : vous avez beaucoup de cantines satellites (plus de 10)</i>	9
3 Faire son bilan annuel et télédéclarer ses données d'achats sur <i>ma cantine</i>.....	10
3.1 Dans le cas d'une cantine simple.....	10
3.1.1 <i>La télédéclaration simplifiée</i>	12
3.1.2 <i>La télédéclaration détaillée</i>	15
3.2 Cas d'une cuisine centrale.....	16
3.3 Cas d'une cuisine satellite.....	16
4 Suivre ou importer ses achats.....	17
5 Les autres outils disponibles sur la plateforme.....	17

Remarque préalable

Si vous rencontrez la moindre difficulté lors d'une de ces étapes, n'hésitez pas à contacter le support de la plateforme *ma cantine* : support-egalim@beta.gouv.fr.

Restauration collective

Activité de restauration hors foyer caractérisée par la fourniture de repas à une collectivité de consommateurs réguliers, liée par accord ou par contrat ainsi que l'activité des cuisines centrales, qui le cas échéant, les approvisionnent.¹

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021573483/2024-02-01/>

Préambule

◎ *ma cantine*, qu'est-ce que c'est ?

ma cantine est une plateforme numérique gouvernementale à destination des gestionnaires de restaurants collectifs et de leurs convives et développée par le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF) et la Direction interministérielle du numérique (DINUM) pour les accompagner dans la mise en œuvre de la loi EGALIM.

◎ Qui doit s'inscrire ?

ma cantine est destinée aux responsables légaux et aux gestionnaires publics et privés des services de restauration collective. Concrètement, il s'agit de plusieurs types de fonctions : Élu de collectivité, Directeur d'établissement, Gestionnaire administratif, Comptable, Responsable Restauration, Chef et/ou cuisinier. Plusieurs personnes peuvent être rattachées à une même cantine. Les services de restauration peuvent être en gestion directe ou en gestion déléguée/concédée.

L'inscription des gestionnaires/responsables légaux d'un service de restauration (dans les secteurs public et privé) est obligatoire.

◎ Comment s'inscrire ?

Ce tutoriel vous propose un pas à pas pour réaliser votre inscription et les étapes de saisie de vos achats.



ma cantine

1 Les étapes pour créer son compte sur ma cantine

Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Crée son compte utilisateur »²](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/1-Créer-son-compte-utilisateur)

- ◎ Accédez à la page internet suivante : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>
- ◎ Cliquez sur « **Créer mon compte** » en haut à droite de cette page.
- ◎ Vous accédez à la page suivante :

Renseignez les champs ci-dessous pour créer un compte gestionnaire de cantine. Munissez-vous du **numéro SIRET** de votre ou de vos établissement(s) de restauration pour la prochaine étape : la création de votre ou de vos cantine(s).

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Prénom	Nom d'utilisateur *
Agnès	agnes.dufresne
Nom	Mot de passe *
Dufresne	Entrez votre mot de passe
Adresse électronique *	Confirmation de mot de passe *
Format attendu : nom@domaine.fr agnes.d@example.com	Confirmez votre mot de passe
Numéro téléphone	<input type="checkbox"/> Je suis une développeuse ou un développeur logiciel et j'ai besoin d'accéder aux APIs <input type="checkbox"/> J'atteste avoir lu et accepté les CGU *
S'inscrire	
J'ai déjà un compte	
	

- ◎ **Complétez les informations** : nom, prénom, adresse courriel, numéro de téléphone (facultatif). Cela génère automatiquement un nom d'utilisateur. Vous devez ensuite choisir un mot de passe, cocher la case « J'atteste avoir lu et accepté les CGU » et cliquer sur « S'inscrire ».

N'hésitez pas à vous identifier via « MonComptePro » : solution officielle d'accès aux outils et sites Internet de l'administration, dédiée aux professionnels !

Félicitations, votre compte est maintenant créé !

² <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/1-Créer-son-compte-utilisateur>

2 Les étapes pour créer une cantine sur la plateforme

Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Crée une cantine sur la plateforme »](#)³

Une fois votre compte créé, vous pouvez ajouter directement une cantine :

Plusieurs options s'offrent à vous :

- ◎ Si vous connaissez le numéro **SIRET** de votre établissement : vous pouvez directement l'inscrire dans l'espace dédié.

Attention

ma cantine fonctionne selon la logique « un lieu de restauration = un établissement créé sur la plateforme ». Ainsi dans le cas des écoles, il faut renseigner le SIRET de l'école et non celui de la commune.

- ◎ Si vous ne connaissez pas le numéro **SIRET** de votre établissement : vous pouvez le retrouver dans l'[Annuaire des entreprises](#). Les cantines scolaires peuvent également être trouvées dans [l'Annuaire de l'Éducation](#).

Si, après recherche, le (ou les) site(s) de restauration n'ont pas de SIRET en propre : contactez le service support afin de procéder à une ou plusieurs inscription(s) sans SIRET, à l'adresse support-egalim@beta.gouv.fr

- ◎ Si vous gérez plusieurs cantines, cliquer sur « Annuler », pour accéder directement à votre espace personnel et pouvoir créer plusieurs cantines depuis un fichier. Rendez-vous à l'étape 2.2 pour la suite des étapes.

³ <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/2-Cr%C3%A9er%20une%20cantine%20sur%20la%20plateforme>

2.1 Vous ne gérez qu'une seule cantine

- ⑤ Une fois le numéro SIRET renseigné, cliquez sur « Valider ». La page suivante s'affiche sur votre écran :

Ajouter ma cantine

Étape 2/2 : Compléter les informations

SIRET

12007901700238 [Modifier](#)

Nom de la cantine

DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION

 Choisir un nom précis pour votre établissement permet aux convives de vous trouver plus facilement.
Par exemple : *École maternelle Olympe de Gouges, Centre Hospitalier de Bayonne...*

Ville

Paris 15^e Arrondissement

Mon établissement...

- produit sur place les repas qu'il sert à ses convives
- sert des repas préparés par un autre établissement
- livre des repas mais n'a pas de lieu de service en propre
- livre des repas et accueille aussi des convives sur place

Nombre moyen de couverts par jour (convives sur place)

Nombre total de couverts par an

Nombre de cantines/lieux de service à qui je fournis des repas

 _____
Concerne uniquement les cantines recevant des convives

 _____

 _____
Concerne uniquement les cuisines qui livrent à des satellites

Catégorie de secteur

Secteurs d'activité

[Sélectionner une option](#)

[Veuillez sélectionner la catégorie de secteur](#)

Type d'établissement

Mode de gestion

Public

Directe

Privé

Concédée

[Annuler](#)

[Valider](#)

- ① Vérifiez le nom et la localisation de votre cantine.
 - ② Complétez les informations relatives à votre cantine en fonction de son mode de fonctionnement (cuisine sur place ; cuisines satellite ; cuisine centrale (avec ou sans lieu de service)).
 - ③ Renseignez votre secteur d'activité, le type d'établissement (public ou privé) et votre mode de gestion (directe ou concédée).
 - ④ Puis cliquez sur « Valider » pour passer à l'étape suivante (voir partie **3 Faire son bilan annuel et télédéclarer ses données d'achats sur ma cantine**)

Attention

Sauf exception (cuisine centrale livrant plusieurs cuisines satellites), **la cantine doit être inscrite dans un seul et unique secteur d'activité** (secteur de l'entité à laquelle la restauration est rattachée)

Attention

Le rattachement à un ministère de tutelle doit être renseigné uniquement si votre établissement est sous la tutelle de l'État, de ses services déconcentrés ou de ses établissements publics. Besoin d'aide sur ce point ? guillaume.defer@agriculture.gouv.fr

2.2 Vous gérez plusieurs cantines (cas des cuisines centrales)

- ◎ Après avoir cliqué sur « Annuler », vous accédez à la page suivante :

The screenshot shows a user profile header "Bienvenue dans votre espace, Guillaume". Below it is a section titled "Mes cantines" featuring a thumbnail of a salad dish. To the right is a large blue plus sign button labeled "Ajouter une cantine". Below the button are two options: "Créer plusieurs cantines depuis un fichier" and "ou".

Deux options s'offrent alors à vous :

2.2.1 OPTION 1: vous avez peu de cantines satellites (moins de 10)

Lorsque vous avez peu de cantines satellites, le plus simple est de les saisir une par une sur la plateforme. Suivez la procédure suivante :

- ◎ Créez votre cuisine centrale en cliquant sur « Ajouter une cantine ».

The screenshot shows two existing canteens: "Rennes métropole" and "Préfecture de la région Bretagne". To the right is a large blue plus sign button labeled "Ajouter une cantine", with a red arrow pointing directly at it.

- ◎ Renseignez le numéro SIRET de votre cuisine centrale puis cliquez sur « Valider ».
- ◎ Renseignez toutes les informations inhérentes à votre cuisine centrale.
- ◎ Cliquez sur « Valider ».

- ◎ Vous arrivez sur la page ci-dessous.

The screenshot shows the 'Ma cantine' platform interface. In the 'Mon établissement' section, there is a box titled 'Mes satellites' with a sub-section 'Ajouter mes satellites'. A red arrow points to this button. Another box titled 'Ma vitrine en ligne' is also visible.

- ◎ Vous pouvez ensuite ajouter vos différents satellites en renseignant leur numéro de SIRET (**attention à ne pas renseigner le SIRET des communes ou des EPCI mais bien de chaque établissement**).

The screenshot shows the 'Ajouter mes satellites' form. It has a table for existing satellites and a section for adding new ones. The 'Ajoutez une nouvelle cantine satellite' section includes a SIRET input field with a red arrow pointing to it, and a 'Valider' button.

- ◎ Renseignez les informations de la cantine satellite puis cliquez sur « ajouter ».
◎ Répétez la procédure pour les autres satellites.

Félicitations, votre cuisine centrale et ses satellites sont créés !

2.2.2 OPTION 2 : vous avez beaucoup de cantines satellites (plus de 10)

Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Créez plusieurs cantines \(>10\) sur la plateforme »](#)⁴

- ◎ Cliquez sur « Créez plusieurs cantines depuis un fichier ».



- ◎ Un questionnaire vous guide dans la stratégie d'import à adopter :

Choix 1 : Importer des cantines sans bilan : Importation massive de cantine sans données d'achat ;

Choix 2 : Importer des cantines et bilans simples : Importation massive de cantine avec données d'achat simplifiées ;

Choix 3 : Importer des cantines et bilans complets : Importation massive de cantine avec données d'achat détaillées.

Peu importe votre choix, vous avez accès à plusieurs formats de téléchargement de vos données : Excel, OpenDocument ou CSV.

- ◎ Complétez le fichier avec les informations demandées.

Attention

Pour compléter ce document, vous devez respecter une nomenclature précise visible plus bas sur la page internet.

- ◎ Vous avez la possibilité d'associer le(s) gestionnaire(s) de la cantine afin qu'il(s) puisse(nt) collaborer au remplissage des données.

Toutes les données ne sont pas obligatoires

Vous pouvez voir les données obligatoires dans la colonne « obligatoire » tout à droite du tableau de la nomenclature des données.

- ◎ Une fois le document complété, enregistrez-le sur votre ordinateur.
- ◎ Transférez ensuite votre document vers le site *ma cantine*. Pour cela, cliquez sur l'encart « transférer le fichier ».

Vidéo explicative : <https://cellar-c2.services.clever-cloud.com/ma-cantine-egalim/videos/Tutoriel-import-de-masse.m4v>

⁴ [https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/3-Créer-plusieurs-cantines-\(>10\)-sur-la-plateforme](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/3-Créer-plusieurs-cantines-(>10)-sur-la-plateforme)

3 Faire son bilan annuel et télédéclarer ses données d'achats sur ma cantine

Rappel de sémantique

Sur *ma cantine* le **bilan** peut être renseigné tout au long de l'année. Il peut être modifié et vous avez la possibilité de le compléter en plusieurs fois.

Le bilan permet de renseigner la répartition des achats (en €HT) par :

- **Catégorie** : [bio], [Label Rouge], etc.
- **Famille** : [viandes et volailles], [poissons, produits de la mer et de l'aquaculture], etc.

Le bilan peut également intégrer des informations relatives au Gaspillage, aux Menus végétariens, à la Substitution des plastiques ainsi qu'à l'Information des convives.

Ce bilan doit être ensuite télédéclaré, lors de la campagne de télédéclaration qui intervient une fois par an. L'acte de télédéclarer permet la transmission de votre bilan à l'administration (lors de la campagne, un bouton « Télédéclarer » apparaît sur votre interface).

3.1 Dans le cas d'une cantine simple

- ➊ Rendez-vous sur l'onglet « mon tableau de bord » et cliquez sur la cantine pour laquelle vous souhaitez réaliser un bilan.
- ➋ Cela vous amène sur la page « Ma progression » : cliquez sur « Faire le bilan »

The screenshot shows the 'Ma progression' section of the platform. At the top, there's a header 'DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION'. Below it, a section titled 'Ma progression' with a dropdown menu set to '2023'. A red arrow points to a blue button labeled 'Faire le bilan 2023' which is part of a card titled 'Lutte contre le gaspillage'. This card also includes sections for 'Diversification des menus' and 'Interdiction du plastique'. To the right, there are cards for 'Information des convives' and 'Lutte contre le gaspillage'. Below this, there are two more sections: 'Mon établissement' and 'Mes achats' (with a table for inputting purchase data) and 'Mon affiche' (with status information).

- ◎ La page suivante vous permet de compléter les données propres à votre cantine au regard des 5 mesures phares de la loi EGALIM :

Accueil > Mon tableau de bord > DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION > Ma progression

DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION

Année
2023

Appro. **Gaspillage** **Protéines végétales** **Subst. plastiques** **Info. convives** **Établissement**

Plus de produits de qualité et durables dans nos assiettes

Depuis 2022, les repas doivent comporter au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion, pour les cantines en France métropolitaine.

Faites le bilan de vos achats pour :

- vous situer par rapport à ces objectifs,
- bénéficier de ressources personnalisées selon votre situation pour vous améliorer,
- informer vos convives directement sur la plateforme ma cantine ou en générant facilement une affiche,
- et participer aux campagnes annuelles de collecte de données d'achat pour permettre d'établir le bilan statistique national.

Pour cela, vous avez besoin a minima de connaître la valeur totale de vos achats de l'année, et les valeurs totales d'achats bios, de qualité, et durables.

Pour vous aider à vous préparer à la saisie de vos valeurs d'achat, télécharger notre guide qui liste les données à saisir pour réaliser ce bilan.

[Antiséche : Préparer la saisie de mes données d'achat](#)

PDF – 642 Ko

Sauf mention contraire, toutes les questions sont obligatoires.

Commencer

- ◎ Le dernier onglet « Établissement » vous permettra de vérifier et de corriger vos informations avant de déclarer.
- ◎ Cliquez sur « commencer » en bas de l'onglet « Appro. ». Une page s'ouvre sur laquelle vous devez saisir le Total (en € HT) de tous vos achats alimentaires. Renseignez la valeur puis cliquer sur « sauvegarder et continuer ».

Attention : sur ma cantine, toutes les données d'achats sont exprimées en € HT.

- ◎ La page suivante vous demande si vous souhaitez choisir la saisie simplifiée ou la saisie détaillée.

Selon le niveau d'information disponible, vous pouvez choisir entre les deux types de saisie suivantes.

Télédéclaration - saisie simplifiée Vous connaissez les valeurs totales de vos achats bio et de qualité

Télédéclaration - saisie détaillée Vous connaissez les labels et les familles de produits de vos achats

Précisions sur la saisie simplifiée et la saisie détaillée

L'article 3 de l'arrêté du 14 septembre 2022 fixant les modalités de transmission par les gestionnaires de restaurants collectifs des données nécessaires à l'établissement du bilan statistique annuel mentionné au V de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime⁵ indique que **tous les restaurants peuvent réaliser la télédéclaration simplifiée jusqu'en 2025 (pour les données d'achat 2024)**.

Par ailleurs, les données pour les bilans statistiques des années 2021 à 2024 concernant les restaurants satellites desservis par une cuisine centrale peuvent faire l'objet d'une déclaration centralisée au niveau de leur cuisine centrale.

Produit ayant plusieurs labels

La valeur d'achat ne pourra être comptée que dans une seule des catégories. Par exemple, un produit à la fois biologique et label rouge ne sera comptabilisé que dans la catégorie 'bio'.

3.1.1 La télédéclaration simplifiée

Pour la télédéclaration simplifiée, les valeurs d'achat sont à indiquer par catégorie (4 catégories : Bio, SIQO, autres achats EGAlim, Critère d'achat), toute famille de produit confondu. Le détail par famille de produit est seulement demandé pour les viandes et volailles fraîches ou surgelées ainsi que pour poissons, produits de la mer et de l'aquaculture. Ce détail est nécessaire pour savoir si la mesure de 60 % de produits durables et de qualité est respectée pour ces deux familles de produit.

Pour connaître le détail des labels demandés, reportez-vous à cette page : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/mesures-phares/qualite-des-produits>

Concernant les viandes

Cette famille est composée au moins des denrées listées dans le décret du 26/01/2022, c'est-à-dire les viandes bovines, porcines, ovines et de volailles (y compris lapin) au sens du [règlement \(UE\) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 modifié concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires](#). Cette famille inclut aussi les viandes de type cabri, kangourou, cerf etc. pouvant être servies dans les DOM.

Les viandes fraîches ou surgelées avec une première transformation de type découpe ou viandes hachées sont incluses dans cette famille de produits.

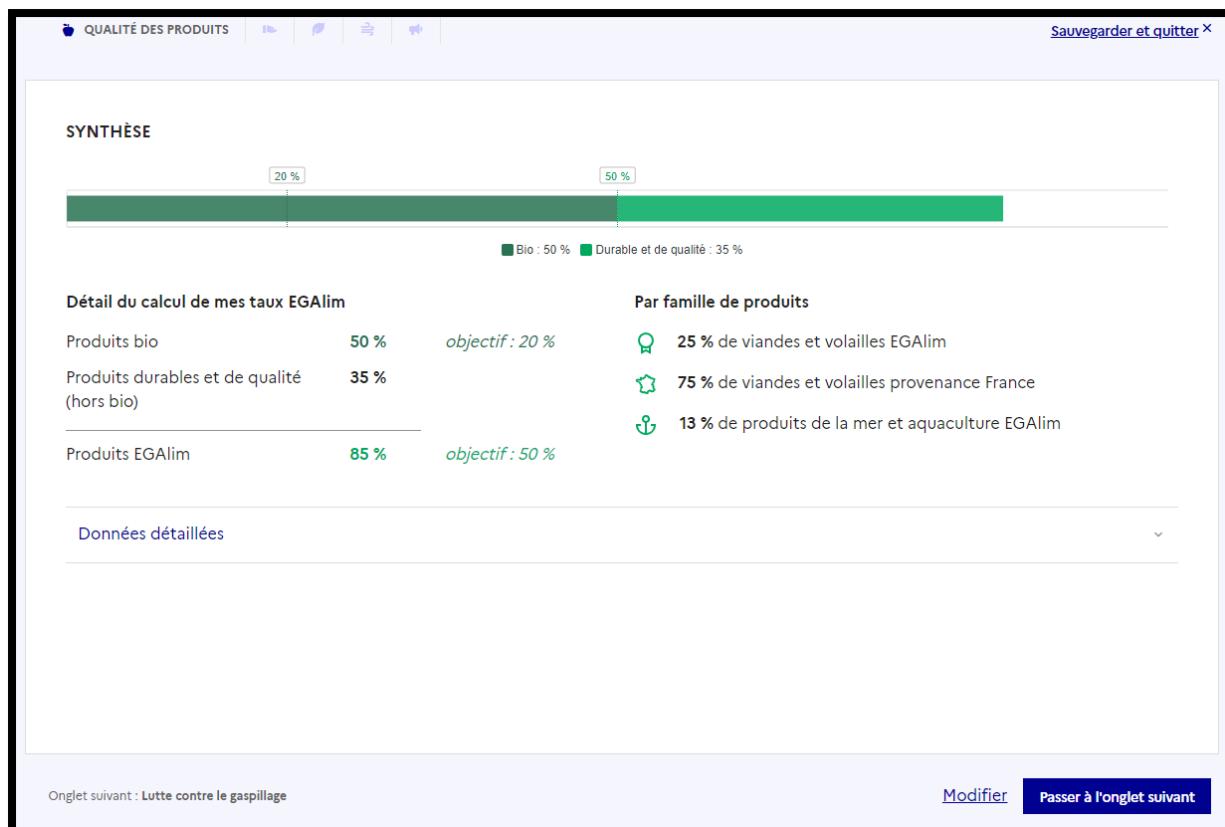
Sont exclues les préparations élaborées composites comportant de la viande.

Concernant les poissons

La famille des produits de la pêche est étendue à la famille « produits aquatiques frais et congelés » qui prend en compte les produits de la pêche, de l'aquaculture mais en excluant les préparations élaborées composites comportant de la viande et/ou du poisson et les produits en boîte (sardine, thon, maquereau...).

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000046335035/2024-04-13>

- ➎ Une fois toutes les valeurs renseignées, la page de synthèse vous montre votre positionnement par rapport aux obligations de la loi :



- ➎ Cliquez sur « passer à l'onglet suivant » et renseignez le reste des informations de votre cantine dans les 4 autres onglets (Gaspillage, Protéines végétales, Substit. Plastiques. et Info. convives).
- ➎ Une fois tous les onglets renseignés, l'onglet « Établissement » vous propose de vérifier les informations de votre cantine.

Attention

L'exactitude des informations de votre établissement est importante (notamment votre secteur d'activité). Ces informations servent ensuite aux services du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt à élaborer le rapport annuel du Gouvernement au Parlement.

- ➎ Vous avez saisi vos données d'achat, mis à jour les informations relatives aux autres mesures EGALIM, vérifié les informations relatives à votre établissement alors vous êtes prêt à déclarer ces informations à l'administration en vue d'établir le bilan annuel qui sera remis au Parlement avant sa publication au grand public.
- ➎ Une fenêtre s'ouvre pour vous demander de vérifier une dernière fois vos données. Si vous ne voyez pas d'erreur, cochez la case « je déclare sur l'honneur la véracité de mes informations » puis cliquez sur « déclarer ces données ».

Important

Veuillez à bien cliquer sur le bouton « Télédéclarer ». Cette procédure valide vos données qui sont alors considérées comme officielles et définitives auprès de l'administration. Si cette procédure n'est pas suivie, votre déclaration n'est pas validée (et ne respecte pas la loi).

Prefecture de département Ille-et-Vilaine

Changer d'établissement

Année
2023

Appro. Gaspillage Protéines végétales Subst. plastiques Info. convives Établissement

Données relatives à mon établissement

SYNTHESE

Nom de la cantine
Préfecture de département Ille-et-Vilaine

Choisir un nom précis pour votre établissement permet aux convives de vous trouver plus facilement. Par exemple : Ecole maternelle Olympe de Gouges, Centre Hospitalier de Bayonne, Restaurant administratif Les Lucioles...

SIRET
17350001800101

Commune
Rennes

Type de production
Mon établissement prépare ce qu'il sert à ses convives

Mode de gestion
Directe

Secteur d'activité
Restaurants administratifs d'état (ra)

Couverts moyens par jour
250

Type d'établissement
Public

Nombre total de couverts à l'année
55 750

Télédéclaration

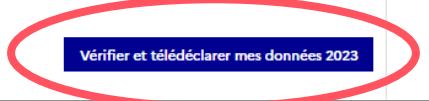
BILAN À TÉLÉDÉCLARER
Votre bilan est complet !

Télédéclarer

Question, problème ?
[Contactez-nous](#)

Information des usagers et convives

Vérifier et télédéclarer mes données 2023



Félicitations, vos données sont télédéclarées !

À mesure que vos bilans annuels se succéderont, vous aurez la possibilité de visualiser la progression de votre établissement (avec l'option « ma progression »).

3.1.2 La télédéclaration détaillée

La télédéclaration détaillée reprend la même logique que la simplifiée. La différence réside dans le fait que chaque label doit être renseigné individuellement (hormis pour AOC / AOP / IGP / STG qui restent regroupés) et surtout que **chaque catégorie de produit doit être détaillée pour chaque label** (voir ci-dessous).

Si vous n'avez pas le niveau de détail demandé

En 2025 (pour les données d'achats 2024), toutes les cantines peuvent continuer à faire leur télédéclaration en mode simplifié⁶.

En 2026, toutes les cantines de plus de 200 couverts par jour devront obligatoirement passer par la télédéclaration détaillée (donc à partir des données d'achat 2025). Si vous ne disposez pas encore du niveau de détail, l'outil de suivi des achats intégré à ma cantine peut vous aider⁷.

  Bio	
<p>Produit ayant plusieurs labels : la valeur d'achat ne pourra être comptée que dans une seule des catégories. Par exemple, un produit à la fois biologique et label rouge ne sera comptabilisé que dans la catégorie « bio ».</p>	
Viandes et volailles fraîches et surgelées	Charcuterie
Je ne sais pas	€ HT
Produits aquatiques frais et surgelés	Fruits et légumes frais et surgelés
Je ne sais pas	€ HT
BOF (Produits laitiers, beurre et œufs)	Boulangerie / Pâtisserie fraîches
Je ne sais pas	€ HT
Boissons	Autres produits frais, surgelés et d'épicerie
Je ne sais pas	€ HT

⁶ https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000049406742/2024-04-13

⁷ <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/mes-achats?page=1>

3.2 Cas d'une cuisine centrale

Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Les obligations pour une cuisine centrale »](#)⁸

- ◎ Lorsqu'une cuisine centrale fait son bilan, il existe deux possibilités :

Pour mes cantines satellites, je saisirai :

Les données sur l'ensemble des mesures EGAlim Les données d'approvisionnement seulement

Appro. Gaspillage Protéines végétales Subst. plastiques Info. convives Établissement

- « **Les données sur l'ensemble des mesures EGAlim** » : dans ce cas, toutes les catégories peuvent être remplies par la cuisine centrale qui fait alors un bilan global pour elle et pour toutes ses cuisines satellites.
- « **Les données d'approvisionnement seulement** » : dans ce cas, seule la catégorie « Plus de produits de qualité et durables dans nos assiettes » peut être remplie par la cuisine centrale (les autres catégories seront grises). Les autres catégories sont à remplir par les cuisines satellites (qui doivent se créer un compte sur la plateforme au préalable).

Point d'attention : renseigner les achats en tant que cuisine centrale

L'arrêté du 18 mars 2024 modifiant l'arrêté du 14 septembre 2022 fixant les modalités de transmission par les gestionnaires de restaurants collectifs des données nécessaires à l'établissement du bilan statistique annuel⁹ autorise les cuisines centrales à déclarer les données d'achats de leurs satellites à leur niveau jusqu'en 2025.

➤ Renseigner les mêmes données pour toutes les cuisines satellites

Quand les repas préparés sont identiques pour tous les établissements que vous servez ou que vous n'avez pas encore mis en place un suivi par établissement, le renseignement d'une déclaration globale pour tous vos satellites est encore possible jusqu'en 2025. Vous pouvez l'effectuer comme une déclaration pour une cantine simple.

➤ Renseigner des données différencier pour vos satellites

Pour renseigner des données différentes pour chaque satellite, il est nécessaire de passer par le fichier d'import des achats. Pour cela, rendez-vous au point « 4. Suivre ou importer ses achats ».

3.3 Cas d'une cuisine satellite

Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Les obligations pour une cantine satellite »](#)¹⁰

- ◎ Le reste de la procédure du bilan est identique à celle décrite dans le point « Dans le cas d'une cantine simple ».

⁸ [https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/6--Les obligations pour une cuisine centrale](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/6--Les%20obligations%20pour%20une%20cuisine%20centrale)

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000049406667/2024-04-13/>

¹⁰ [https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/8--Les obligations pour une cantine satellite](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/8--Les%20obligations%20pour%20une%20cantine%20satellite)

4 Suivre ou importer ses achats

Rendez-vous dans l'onglet « Mes achats » dans votre interface *ma cantine*.

◎ Vous avez **deux possibilités** :

- Ajouter vos achats **produit par produit** (option à privilégier si vous avez décidé de vous servir de « *ma cantine* » comme votre outil de suivi quotidien de vos achats) ;

*Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Utiliser la fonctionnalité "suivi d'achat" »](#)*¹¹

- Effectuer un import de **plusieurs produits** à partir d'un fichier (option à privilégier si vous utiliser un autre logiciel pour comptabiliser vos achats).

*Voir le tutoriel vidéo : [webinaire « Importer ses achats »](#)*¹²

◎ Toutes ces données d'achat seront ensuite automatiquement reportées dans votre bilan préalable à la déclaration.

5 Les autres outils disponibles sur la plateforme

Aide tout au long des étapes : support-egalim@beta.gouv.fr

Liens vers les webinaires en vidéo.

Tous les enregistrements des webinaires passés sont directement accessibles sur cette page : ma-cantine.agriculture.gouv.fr/communaute/

◎ Présentation générale de *ma cantine* :

www.loom.com/share/38b9308adc8e4df0a961ea469c92ce97

◎ Créer son compte utilisateur :

ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/1--Cr%C3%A9er%20son%20compte%20utilisateur

◎ Créer une cantine sur la plateforme :

ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/2--Cr%C3%A9er%20une%20cantine%20sur%20la%20plateforme

◎ Créer plusieurs cantines sur la plateforme :

[ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/3--Cr%C3%A9er%20plusieurs%20cantines%20\(%3E10\)%20sur%20la%20plateforme](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/3--Cr%C3%A9er%20plusieurs%20cantines%20(%3E10)%20sur%20la%20plateforme)

◎ Télédéclarer ses données sur « *ma cantine* » :

ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/4--T%C3%A9l%C3%A9clarer%20ses%20donn%C3%A9es%20sur%20ma%20cantine

◎ Importer ses achats :

ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/10--Importer%20ses%20achats

◎ Utiliser la fonctionnalité « suivi d'achat » ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/4--T%C3%A9l%C3%A9clarer%20ses%20donn%C3%A9es%20sur%20ma%20cantine

¹¹ <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/9--Utiliser la fonctionnalit%C3%A9%22suivi d'achat%22>

¹² <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/webinaires/10--Importer ses achats>



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ma
can
tine**